

24^{ÈME} RALLYE RÉGIONAL DU BAS VIVARAIS**16 & 17 novembre 2024****ADDITIF Organisateur N° 3**

12/11/2.24

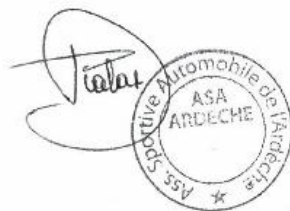
Article 7.5.13

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

7.5.14

Directrice départ 2 Mme Chioru Catherine

Le comité d'Organisation
Le Président
Bernard Vialar

 ASA ARDECHE
Ass. Sportive Automobile de l'Ardèche